

Domaine Public

906

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
12 mai 1988

Hebdomadaire romand
Vingt-cinquième année

Formation d'utilité publique

Depuis quelques années, les pouvoirs publics se préoccupent de la formation de leurs fonctionnaires. A Lausanne, l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) offre depuis 5 ans à ceux d'entre eux qui sont munis d'un titre universitaire la possibilité de préparer un Diplôme en administration publique, alors que l'Université de Genève a créé un Certificat de formation permanente en administration publique. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de confier, à l'IDHEAP précisément, le soin de mener une vaste enquête sur la formation continue des fonctionnaires, alors que l'administration des impôts a ouvert récemment un centre de formation qui sera aussi utilisé par d'autres services.

De fait, l'effort est général dans toutes les administrations, mais toujours confus, dispersé, sans plan d'ensemble. Le contraste est saisissant avec le nombre souvent considérable de personnes mobilisées pour la formation dans le secteur privé. On sait que les banques, en particulier, accordent une attention importante à la formation de leurs employés. Mais les situations dans les secteurs privé et public sont différentes. Dans une entreprise privée, l'éventail des professions est assez homogène, de nouveaux produits apparaissent sans cesse qu'il faut apprendre à utiliser (les marchés financiers en sont une illustration frappante) et la formation joue souvent un double rôle symbolique: offrir une récompense à celui qui a bien travaillé en essayant d'accroître sa motivation; repérer et sélectionner les éléments prometteurs qui assureront la relève de l'encadrement. Dans une administration, il n'y a par contre aucune homogénéité: on y trouve un très large éventail de professions. D'autre part, sa situation de monopole pour beaucoup des tâches qu'elle exécute fait qu'il n'existe pas de nécessité de se former pour être meilleur que le concurrent.

Pourtant, il existe un ensemble de spécificités propres aux administrations qui devraient permettre de définir les grandes lignes d'une politique de la formation: on y est presque toujours en relation avec les usagers; le travail accompli est réglé par des lois et par l'activité législative; les tâches sont dites de service public.

Les progrès des techniques de direction et d'organisation rendent d'ailleurs nécessaires une meilleure formation des cadres aussi en dehors de leur secteur d'activités. La culture générale, dont nos hauts fonctionnaires sont inégalement pourvus, permet d'effectuer ce pas de côté qui change la perspective et évite d'avoir un point de vue trop exclusivement technique ou juridique. Car c'est là un mal endémique de nos administrations: les cadres y sont de très bons spécialistes dans leur domaine, mais ne sont souvent que cela.

Enfin, si les tâches des fonctionnaires sont souvent des monopoles, il n'en va pas de même de leurs professions. Pour qu'un jeune taxateur ne succombe pas aux offres alléchantes des fiduciaires et des banques, il lui faut une vocation très affirmée pour le service public ou un goût pour une carrière sans histoire! Assurer un recyclage professionnel, c'est aussi un moyen de retenir plus longtemps les spécialistes de haut niveau.

Il est temps que les grandes communes et les cantons développent une conception homogène de la formation de leur personnel. Loin d'être un gaspillage, la création d'un service de la formation permanente dans une administration peut permettre au contraire d'en améliorer l'efficacité tout en diminuant ses coûts de fonctionnement. Et puis, au-delà de considérations économiques, il en va tout simplement du respect par les pouvoirs publics de celles et de ceux qui lui consacrent leur vie professionnelle.

L'audace fait défaut

(pi) Les haches ont précédé les pioches sur le futur chantier du TSOL (Tram du sud-ouest lausannois). Dans un article consacré à cette future liaison entre Lausanne, les hautes écoles et Renens (*Construire* du 27 avril), Paul-René Martin, syndic de Lausanne, déclare: «Tel qu'il est conçu présentement, le métro pourra véhiculer quotidiennement jusqu'à 33 000 personnes. Honnêtement, cette capacité devrait suffire pour dix ou quinze ans. En outre, pour le moment, il n'est pas envisageable de voir plus grand pour des raisons financières». On retrouve dans cette phrase le manque d'ambition qui a toujours affecté la recherche d'une solution acceptable pour desservir efficacement l'Université et l'EPFL. Car s'il est vrai que le TSOL aura une capacité journalière de 33 000 personnes, sa capacité horaire

(un convoi double toutes les 7,5 minutes, cadence maximum autorisée par la simple voie) ne sera que de 3350 personnes par sens. Sachant que l'«heure de pointe» actuelle se réduit à moins de 60 minutes, que l'essentiel du trafic universitaire se fait dans le sens Lausanne-Renens le matin et Renens-Lausanne le soir, qu'il faut réserver une partie de la capacité des véhicules pour les transports non-universitaires et que, enfin, ce sont à partir de 1992 13 000 personnes qui se rendront quotidiennement dans la zone universitaire en période de cours, on peut prévoir sans grand risque de se tromper que les problèmes de parcage à Dorigny subsisteront. Car ce ne seront toujours que — en comptant large — 3000 passagers universitaires environ que le TSOL pourra transporter pendant l'«heure de pointe» du matin (contre

1250 par bus à aujourd'hui). Les 10 000 autres n'auront qu'à se débrouiller autrement...

Parmi les oppositions déposées lors de la mise à l'enquête, il y en avait bien une qui demandait que des mesures soient prises afin que la pose d'une seconde voie ne s'avère pas impossible ou trop onéreuse dans le futur. L'Office fédéral des transports n'a même pas examiné la requête, se bornant à relever qu'elle n'était formellement pas recevable. La double voie permettrait pourtant plus que le doublement de la capacité.

Le respect du principe du libre choix du moyen de transport nécessite au moins que l'on ne doive pas refuser, faute de place ou de confort, ceux qui souhaiteraient utiliser les transports publics plutôt que leur voiture privée.

On espérait de M. Martin qu'il se montre plus audacieux pour le TSOL, qui est un trait d'union, moins universel que les Jeux olympiques certes, mais tout aussi vital pour Lausanne et sa région. ■

NOTE DE LECTURE

Aménagement du territoire et participation

(fb) Au confluent d'une grande idée politique — la participation de la population aux décisions qui la concernent — et d'un domaine qui soulève les passions — l'aménagement du territoire — la thèse de doctorat en droit de Thierry Tanquerel apporte des éléments de réflexion et d'information très précieux.

Abordant avec finesse l'évolution des tâches de l'Etat, les virtualités du fédéralisme et le fonctionnement du système politique, l'auteur montre comment le caractère à la fois plus vaste et moins strictement policier du rôle des pouvoirs publics conduit à l'émergence, d'ailleurs souhaitable, d'une participation accrue. L'aménagement du territoire en est une illustration frappante, qui est une politique d'organisation souple d'un espace forcément fini. Dans ce contexte, la participation recouvre dif-

férentes formes et poursuit différents buts. C'est ainsi qu'il faut entendre par participation aussi bien les procédures qui amènent des individus ou des groupes à participer à une décision d'essence collective, que celles qui tracent une nette distinction entre le décideur (l'Etat, un promoteur) et ceux qu'il associe au processus — à moins qu'ils n'y fassent irruption en recourant à l'une ou l'autre des possibilités ménagées par la loi.

Tanquerel propose par ailleurs une classification tout à la fois rigoureuse et extrêmement suggestive des moyens de participation, toujours resitués dans leur contexte socio-politique: aux côtés des droits politiques ou des procédures administratives et judiciaires, on trouve aussi l'analyse des moyens informels par lesquels les autorités ou la population développent la participation.

Au-delà de la description, l'auteur con-

sacre en outre un important chapitre aux critères d'évaluation à appliquer à la participation.

Signalons encore, pour cette partie générale, la discussion serrée des justifications et des objections à la participation, cartésienne et toute en nuances. C'est d'ailleurs l'ensemble de l'ouvrage que l'on lira avec plaisir, pour sa clarté comme pour sa concision, non seulement le juriste mais toute personne concernée par les questions d'aménagement ou, même en dehors de ce domaine, intéressée par la problématique de la participation.

Dans une deuxième partie, Thierry Tanquerel analyse «l'état de la participation» dans l'aménagement du territoire, d'abord sur le plan de l'aménagement général (au niveau fédéral, d'une part, au niveau du canton de Genève, d'autre part), puis à partir de trois exemples concrets: les routes nationales, les routes cantonales et communales à Genève et la construction dans ce même canton. Enfin, une conclusion substantielle vient clore de manière éminemment prospective cet intéressant ouvrage. ■

La participation de la population à l'aménagement du territoire, de Thierry Tanquerel. Editions Payot.

Qu'est-ce qu'on se paie avec la cagnotte ?

(ag) Plutôt l'incitation que la répression! La prime stimule mieux que l'amende. DP a consacré plusieurs articles aux expériences en cours dans des pays industriellement avancés, Japon, Etats-Unis, qui cherchent à assurer une protection de l'environnement par des méthodes faisant appel à l'initiative, au jeu de l'intérêt bien compris. Au lieu d'une réglementation rigide, un cadrage où le meilleur (le plus propre) trouve son compte.

Le Département fédéral des finances détient la réserve alimentée par les taxes et surtaxes douanières sur les carburants. A fin 1987, cette cagnotte était lourde de 2,057 milliards. Le Département fédéral, plutôt que de la céder aux cantons qui la convoitent, propose d'abaisser fortement, par détaxation, le prix de l'essence sans plomb et d'encourager ou récompenser les automobilistes qui roulent avec catalyseur.

M. Stich se campe en alchimiste: il change le plomb en or.

Cette proposition, soumise à consultation, n'est, sous ses dehors incitatifs, pas la bonne. Elle dilapidera 1,5 milliard pour un effet d'arrosage dérisoire, alors que des besoins essentiels ne sont pas satisfaits. Si le plomb n'est pas dans l'essence, il n'est pas non plus dans la tête.

Incitation

Le Conseil fédéral a pris une décision énergétique en imposant le catalyseur sur toute voiture neuve. La mesure s'applique au fur et à mesure du renouvellement du parc automobile. Certes le zèle, avec la complicité des importateurs, fut inégal. Preuve en soit la consommation de l'essence sans plomb par rapport à la super, sur 100 litres. Suisse allemande: 44%, Suisse romande: 25%, Tessin: 14%.

Mais la décision légale étant prise, l'essentiel sera fait dans cinq ans. L'incitation (économie de quelque 200 francs par an pour une voiture moyenne roulant 15 000 km) n'y changera rien. Elle

avantage aussi, effet contraire, les marques nombreuses qui permettent de rouler à l'essence sans plomb et sans catalyseur. Elle encourage la consommation kilométrique. Il est tout de même paradoxal de voir le même département préparer une taxe sur l'énergie (+10 %) pour protéger l'environnement et abaisser le prix d'une énergie essentielle, toujours au nom de la protection de l'environnement.

Les besoins

Les directeurs cantonaux des finances passent volontiers pour des pleureurs. Je connais, j'ai fait partie du chœur. Cependant ils peuvent avancer un chiffre incontestable. Le compte routier est, pour les cantons et les communes, largement déficitaire.

Mais le problème n'est pas celui d'un transfert de caisse à caisse.

Des dépenses considérables sont et seront nécessaires pour réduire les nuisances du trafic non pas globalement, mais ponctuellement pour des personnes physiques. Aussi bien dans les zones à forte densité que dans les régions à population disséminée.

Il ne serait pas difficile de citer les traversées de village où des mesures s'imposent. Souvent les communes sont trop pauvres, vivant avec un petit budget, pour pouvoir y participer. L'Etat hésite parce que la dépense est lourde pour un avantage limité à quelques personnes; et aussi par peur du précédent, il ne veut pas tout prendre à sa charge. Pourtant, l'intégrité physique de quelques habitants ne devrait pas avoir de prix. Elle vaut plus, puisque l'argent existe, que quelques francs d'économies insipides offerts à la pompe.

Dans les agglomérations, des travaux énormes seraient nécessaires pour répartir le trafic entre les transports publics et véhicules privés. Laissons cela; ce financement concerne la politique coordonnée des transports.

Mais même dans le registre modeste, en restant dans le cadre des dispositions

légalles actuelles, que de petits chantiers utiles: parcs à voiture liés à des terminus de lignes régionales et conçus comme des lieux d'accueil; pistes cyclables, (c'est-à-dire en site propre) pour accès à des écoles, sur le modèle de certaines réalisations genevoises; etc...

Quand on fait l'inventaire de ces besoins réels en investissements, le saupoudrage au profit de la consommation de 1,5 milliard apparaît comme un gaspillage condamnable.

On doit donc souhaiter que, lors de la consultation, s'élaborent de véritables contre-propositions qui dépassent le niveau d'une dispute d'héritage.

Il y a des choses à faire. Les cantons et les communes doivent dire lesquelles. A l'échelle suisse, 1,5 milliard ne sera pas de trop. ■

ECHOS DES MEDIAS

Gazetta Ticinese, le plus vieux des sept quotidiens de langue italienne de notre pays, est menacé de disparition depuis quelques années. Chaque fois, une solution assurant la poursuite de la publication a pu être trouvée. En sera-t-il ainsi encore cette fois, ou la cessation de parution annoncée (puis démentie) pour le 30 juin ne pourra-t-elle être évitée? Fondée en 1821, la *Gazetta* défendait des idées de centre-droite.

Un journal qui meurt est une voix qui se tait.

L'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* publiait récemment la liste des émetteurs de radios locales liés à des éditeurs. Il y en a déjà douze, malgré la réglementation encore en vigueur sur les essais de radios locales.

La presse allemande est repartie à zéro après la dernière guerre et n'a de ce fait pas encore un demi-siècle. Les plus anciens journaux éditent des numéros spéciaux pour leur quarantième anniversaire. C'est le cas ces jours pour l'illustré *Quick*, qui publie une reproduction de son premier numéro, en 1948. Quel chemin parcouru par l'Allemagne fédérale et par la presse depuis lors.

L'inventaire bernois

(jd) Si dans les sondages, l'état de l'environnement reste toujours l'une des préoccupations majeures des Suisses, les comportements de ces derniers ne reflètent pas toujours ce souci. Et la percée spectaculaire du parti des automobilistes dans plusieurs cantons comme le revirement complet des radicaux et des démocrates du centre à l'égard de la politique coordonnée des transports sont peut-être les signes avant-coureurs d'une résistance accrue aux interventions de l'Etat.

Si la tendance se confirme, elle ne justifie pas de baisser les bras; par contre elle exige de repenser la stratégie à suivre pour assainir les éléments naturels et transmettre aux générations futures un environnement vivable.

La loi sur la protection de l'environnement constitue l'instrument principal de cette stratégie. Bien helvétique, cette législation détaillée contient foule de prescriptions, de valeurs-limites et de dispositions techniques. Si certaines d'entre elles sont appliquées de manière quasi automatique — ainsi des prescriptions sur l'équipement des véhicules à moteur neufs ou sur la fabrication des installations de chauffage — le respect de la plupart des autres dépend de l'attitude des particuliers et de la volonté des autorités compétentes de procéder aux contrôles nécessaires.

Le prix de l'environnement

Cette manière de prescrire dans le détail les comportements afin d'atteindre des objectifs déterminés a souvent été critiquée, notamment dans le domaine de l'environnement: trop rigide, peu adaptée à la diversité des situations, difficile à appliquer. Des économistes en particulier lui préfèrent les incitations financières; par le biais de taxes ou de subventions, on cherche à susciter des comportements favorables à l'environnement, sur la base d'un calcul économique: polluer coûte cher, ménager l'environnement présente un avantage financier. Donner un prix à l'environnement et faire payer les pollueurs, c'est en définitive donner au marché sa véritable dimension: les acteurs économiques disposent d'une large autonomie d'action et peuvent optimiser les coûts de protection de l'environnement. Malgré la conformité de ce type de ré-

gulation au principe de l'économie de marché, les milieux économiques y sont vivement opposés. Par ailleurs, toute nouvelle taxe suscite la mauvaise humeur des citoyens et une politique de subventions se heurte à des contraintes financières.

Trier les lois

Fort de ce constat, le canton de Berne s'est demandé si le droit cantonal en vigueur contribuait aux objectifs de protection de l'environnement: l'Etat prélève des impôts et des taxes et distribue des subventions de toutes sortes. Ces prélèvements et ces prestations, quels effets ont-ils sur le comportement des personnes assujetties et bénéficiaires? L'inventaire a mis à jour des dispositions aussi bien favorables que défavorables à l'environnement.

A titre d'exemple, dans la première catégorie: la possibilité de déduire du revenu imposable les dépenses effectuées pour l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments; la possibilité d'imposer une surtaxe aux industries dont les eaux usées sont particulièrement polluées; la progressivité de la taxe sur l'élimination des ordures.

Pour la seconde catégorie, celle des mesures qui ont un impact négatif sur l'environnement: la possibilité de déduire du revenu imposable les frais de déplacement, les taxes dégressives sur les concessions hydrauliques.

Certains flux financiers n'ont pas d'impact sur l'environnement, d'autres ont à la fois des effets positifs et négatifs — ainsi des subventions aux installations d'élimination des déchets spéciaux, qui garantissent la destruction sûre des produits dangereux, mais qui ne contribuent pas à en diminuer la quantité; pourquoi ne pas subventionner directe-

ment les entreprises pour qu'elles développent le recyclage de leurs déchets? Certaines mesures enfin déploient des effets qu'on ne peut évaluer que de cas en cas: plutôt que de construire des places de parcage, le constructeur d'un immeuble peut payer une taxe de remplacement dont le produit est affecté à la construction de parkings ou à des mesures propres à modérer le trafic dans le centre des agglomérations. L'impact écologique dépendra de la nature et de la localisation de l'installation.

La tâche prioritaire des cantons réside dans l'application active de la loi fédérale sur la protection de l'environnement; c'est de leur engagement que dépend la réalisation des objectifs fixés. Mais, au-delà de cette législation particulière, c'est toute l'activité de l'Etat qui doit contribuer aux buts de la protection de l'environnement. L'analyse effectuée par le canton de Berne montre que la cohérence des mesures étatiques laisse encore à désirer. Il y a donc là une marge de manœuvre importante, aussi bien pour les cantons et les communes que pour la Confédération. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz

Catherine Dubuis

L'Invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Pas de panique !

(y) Depuis la fin du siècle dernier, les Suisses se comptent tous les dix ans, à la faveur du recensement de la population. Entre ces grandes échéances, l'Office fédéral de la statistique (OFS) peut, en vertu d'une ordonnance du 27 novembre 1985, procéder à des enquêtes par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population.

Le «microrecensement» 1988 porte sur les loisirs et la culture dans la vie quotidienne. Il a commencé, voici deux semaines, par l'envoi à 40 000 personnes d'une grande enveloppe à l'écusson fédéral (format B4 pour les connaisseurs), contenant une belle lettre signée Flavio Cotti, le matériel de recensement, et une autre grande enveloppe beige (C4 pour les intimes).

Liberté et évasion

Les questions posées concernent les activités de loisirs à la maison (y compris la consommation de médias) et hors du domicile (y compris la politique). On demande aussi quels équipements et installations existants ou à créer jouent un rôle important aux yeux des personnes interrogées. Idem pour les associations, avec possibilité de préciser le degré d'engagement (importance générale pour la vie locale ou régionale, adhésion, collaboration active).

Mais l'enquête va plus en profondeur, recueillant les avis sur la répartition entre les obligations professionnelles, ménagères et diverses d'une part, et le temps libre d'autre part, sur le sentiment d'épanouissement total procuré par certaines activités (deux réponses possibles sur 14 propositions!), sur le manque de liberté, respectivement les possibilités d'évasion, selon les occupations obligatoires ou choisies.

Soit au total onze questions, toutes fermées, avec prière de mettre une croix dans la (les) case(s) voulue(s), complétées par une feuille signalant les caractéristiques du ménage auquel appartiennent les personnes ayant répondu individuellement. Bref, du joli travail, à la Suisse, et dans un style qui de surcroît ne sent jamais la traduction — le directeur de l'OFS est de langue maternelle italienne, donc plus attentif à la sensibilité des Latins.

Le microrecensement 1988 a beau s'inscrire

dans le Programme national de recherche n° 21 sur l'identité culturelle, la lettre de M. le conseiller fédéral a beau se vouloir motivante à souhait, l'extrême-gauche alémanique croit bon d'en recommander le boycott; mot d'ordre évidemment dépourvu de sens dans la mesure où la participation à une telle enquête est facultative, ce qui entraîne un taux d'abstention d'au moins 30%, malgré les rappels.

De manière générale, ceux qui s'agitent à propos de la protection des données rassemblées à des fins statistiques devraient savoir qu'elles doivent être anonymisées en principe dès après leur exploitation, ou en tout cas avant toute transmission.

Les directives du Conseil fédéral du 16 mars 1981 sont parfaitement claires à cet égard. On ne saurait en dire autant des données personnelles rassemblées en dehors de toute réglementation par certaines collectivités cantonales et communales, et surtout par les entreprises privées ou dans le cadre du système des assurances sociales.

Les fichiers-concours

Pour dire les choses franchement: les citoyens qui s'inquiètent du sort des données personnelles enregistrées à la faveur d'un (micro)recensement se trompent de cible. Au lieu de loucher vers l'Allemagne occidentale, ils feraient mieux de concentrer leur attention sur le secteur médical (ah! ces dossiers largement accessibles, sauf au patient concerné!) et surtout commercial. L'utilisation des adresses et des caractéristiques socio-économiques à des fins promotionnelles échappent, elles, complètement aux personnes concernées... qui les ont souvent fournies elles-mêmes, en toute naïveté, en passant une commande par correspondance, en répondant à un concours, en participant à une manifestation quelconque, etc.

La protection des données personnelles doit nous préoccuper, surtout quand elles sont traitées par ordinateur, et donc susceptible des combinaisons aussi rapides qu'intéressantes. Mais à l'ère du marketing téléphonique et du numéro AVS servant d'identification à fins multiples, il vaut la peine de réfléchir aux vraies menaces sur les libertés personnelles, en laissant de côté les actions spectaculaires sur de faux objets. ■

Un centre de documentation peu connu: la Fondation Gostelli, qui conserve des archives sur l'histoire du mouvement féminin suisse (Altikofenstrasse 186, 3048 Worblaufen). Les organisations féminines suisses des cent dernières années, leur travail, leurs publications et leurs militantes sont présentés dans des collections qui sont à la disposition des chercheurs et des intéressés.

EN BREF

La publication du volume *Solidarité, débats, mouvement...*, à l'occasion du centenaire du PSS (Editions d'En-Bas), sera suivie de publications émanant de groupes divers. L'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier publiera cet automne un ouvrage sur les débuts du socialisme dans les cantons romands. En allemand, deux ouvrages sont envisagés, dont un émanant du groupe Perspective et l'autre d'éléments se considérant comme à la gauche du PSS. Enfin, la Fondazione Pellegrini-Canevascini espère trouver des fonds suffisants pour publier une édition en italien du livre officiel existant déjà en français et en allemand.

Les cautionnements et prêts accordés par la Société pour le crédit hôtelier, avec l'aide de la Confédération, ont sensiblement augmenté depuis 1984 et la répartition entre les cantons s'est sensiblement modifiée, sauf en ce qui concerne le principal bénéficiaire, le canton de Berne, dont la part est toujours la plus forte (30,7% en 1987). Le Valais a sensiblement accru sa part (28,2%). Au troisième rang on trouve les Grisons (17,1%). La Suisse romande (sans le Valais) et le Tessin viennent en queue de liste.

Chronique de famille

Si l'on en croit les augures, 46% des Lausannois seraient favorables aux Jeux olympiques et 40% opposés. Entendez donc que 23% (et je suis optimiste), le cas échéant, voteront *oui* et 20% (et je suis optimiste) voteront *non*... — le reste préférant la broche dominicale ou la soirée-choucroute suivie de la grasse matinée.

Mais pour en venir au très remarquable livre de Nicolas Meienberg, qui va paraître en français chez Zoé: on y apprend par exemple que le brave général était «sénile» en 1917, selon un rapport du médecin-chef de l'armée au Conseil fédéral — lequel, fort embarrassé, songea tout d'abord à le remplacer par le colonel-commandant de corps Auedoud. Malheureusement, celui-ci étant mort soudain (on croirait lire l'histoire des heurs et malheurs du Soviet suprême, de la mort de Brejnev à l'avènement de Gorbatchev), il décida de ne rien décider... On apprend encore que, fort entiché de l'Allemagne impériale, Wille n'en était pas moins adversaire d'une entrée en guerre de la Suisse à ses côtés (contrairement à ce qui a été prétendu, notamment par la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot 1983), mais qu'il avait fort à faire à lutter contre sa femme (!) née *von Bismarck*, et contre son chef-d'Etat-major, Sprecher von Bernegg, qui aurait voulu le voir *déployer le drapeau du prophète, proclamer la guerre sainte et... envahir la France* (les points de suspension sont de Wille, dans une lettre à sa femme du 24 novembre 1914).

Dans ces conditions, on s'étonne un peu de voir reprocher au Conseiller fédéral Hoffmann — pro-allemand — d'avoir intrigué pour que Wille soit nommé général — en lieu et place de... Sprecher von Bernegg!!! L'excellent homme nous a peut-être évité la guerre — pour de mauvaises raisons, il est vrai, mais il arrive que le Ciel soit pavé de mauvaises intentions. On apprend que dès 1923, Ulrich Wille II, par la suite colonel commandant de corps, digne fils d'un digne père, filleul de l'empereur Guillaume II, recevait chez lui le regret-é Adolf Hitler et le gratifiait d'une

somme de 30 000 francs — l'équivalent, écrit Meienberg, de 90 000 de nos francs — j'inclinerais à penser: 300 000 francs au bas mot.

Tout n'est peut-être pas absolument convaincant dans ce livre excellent. Par exemple — c'est d'Ulrich Wille II qu'il s'agit — la condamnation sans appel de *Pro Juventute*, dont il était le président, pour son attitude dans l'affaire des enfants tziganes — sujet brûlant s'il en fut. J'accorde que très certainement les mesures prises furent maladroites et probablement brutales et sans nuances. Reste que... Imaginons un instant qu'on ait laissé ces enfants dans leur milieu errant, *verwahrlost* dit l'alle-

mand, non scolarisés, c'est-à-dire analphabètes, c'est-à-dire encore *disqualifiés* dans notre monde d'aujourd'hui: nous serions invités, vous et moi, à signer des pétitions pour protester contre l'abandon scandaleux de ces enfants à leur triste sort — *Comment? En plein vingtième siècle? Dans le pays de Pestalozzi?*, etc.

Et nous aurions contre nous... James Schwarzenbach, parent par alliance des Wille, lequel envahissait le cabaret *Die Pfeffermühle*, d'Erika Mann, la fille de Thomas, et de Therese Giese, le 16 novembre 1934, en compagnie de quelques cogneurs, aux cris de *Juda verrecke! Use mit de Emigrante!*

Après quoi, ai-je besoin de dire que Wille II fut l'un des signataires de l'appel des 200, cher à nos amis de *La Nation*? ■

ECONOMIE

Discours publics et paroles privées

(jd) Economie de marché, libre concurrence, adaptation, souplesse sont quelques-uns des maîtres-mots du discours économique actuel. Dans le discours officiel, ils servent à justifier l'action des détenteurs du pouvoir, mais aussi à stigmatiser ceux qui ne s'y rallient pas et mettraient ainsi en péril l'économie. Au-delà de ce discours unitaire et sans faille, à usage politique, que se disent les responsables économiques réunis en petit comité à l'abri de l'opinion publique? Les propos sont plus critiques. Pour preuve, quelques appréciations formulées dans le cadre d'une rencontre organisée fin avril par l'Association suisse des banquiers sur le thème de la capacité concurrentielle de la Suisse et dont la *NZZ* a donné un compte rendu (22 avril).

Ainsi, à propos de l'argument des contraintes étatiques qui étoufferaient l'activité économique, le professeur Borner de l'Université de Bâle et le conseiller national Bremi, industriel, ont mis en évidence la responsabilité des milieux

économiques et leur absence de vitalité bien plus que les réglementations publiques: concurrence insuffisante dans les prix, avec mention spéciale pour le secteur des services où règne une situation corporative; manque de flexibilité au niveau des directions d'entreprise qui se prémunissent contre les critiques en limitant le pouvoir de leurs actionnaires. La franchise des propos de quelques-uns ne signifie pas (encore?) de nouveaux comportements de la grande majorité des dirigeants de l'économie, plus conformes aux principes constamment évoqués de la liberté du marché. Ainsi les banques sont toujours liées par un accord sur les taux d'intérêt et les grandes entreprises édifient patiemment les fortifications juridiques leur permettant de contrôler les transactions sur leurs titres, sous le prétexte nationaliste de combattre les tentatives de main-mise étrangère. Alors que dans le même temps la Suisse se classe au 5^e rang mondial des investisseurs à l'étranger. ■

Deuxième pilier: Qui commande ?

Des gérants de fonds de prévoyance s'étaient opposés aux restrictions annoncées par Sandoz et Ciba-Geigy sur l'enregistrement de propriétaires d'actions nominales. Mais ce n'est pas cette réaction seulement qui est intéressante, témoignant de l'esprit de sérail manifesté par les managers à l'égard de tout propriétaire trop intéressé et de la sclérose suisse en général.

Ce qui a été relevé, c'est le mutisme de ces gestionnaires lors de l'assemblée générale et les raisons de ce mutisme soudain. Les faits sont

clairs: le chef de la Caisse de prévoyance du personnel du canton de Zurich a subi les pressions du conseiller d'Etat, «*qui est son chef*», comme me le rapporta une personnalité bien placée pour le savoir. D'autres langues qui se sont déliées parlent d'une forte pression des banques sur ledit conseiller d'Etat. Mais en Suisse cela est normal. Ce qui devrait nous inquiéter, c'est que l'employeur est réputé être le chef du gestionnaire d'une des plus grandes caisses de prévoyance du pays, avec des milliers d'assurés. Et que ce chef arrive si facilement et en

temps utile à imposer ses vues contre des positions prises publiquement par le gestionnaire. Le conseil de gestion de la caisse a d'ailleurs simplement été laissé de côté et les assurés n'ont eu aucune possibilité d'exercer leur droit de gestion paritaire comme le prévoit la loi. Il s'avère que les milliards de francs accumulés sont à disposition du chef, de l'employeur, quand il s'agit de faire pression avec cette fortune ou d'exercer le droit de propriété liée. Si les choses se passent de cette manière dans une caisse du domaine public, on peut légitimement se poser des questions sur le fonctionnement de la parité de gestion dans les caisses du privé, où les représentants du personnel dans le comité de gestion sont encore plus directement dépendants du «*chef*».

L'éclat autour des restrictions statutaires chez Sandoz et Ciba-Geigy a montré au grand jour la faiblesse du deuxième pilier sur la parité et le partage du pouvoir. Cette faiblesse réside dans l'exécution de la loi, mais aussi dans la préparation des membres des comités de gestion. Si les syndicats se proposent de former ces membres, ils se heurtent à des difficultés importantes. D'abord, comment former environ 100 000 personnes à la fois, nombre de salariés délégués, membres des conseils de gestion, que comptent probablement les quelque 18 000 caisses de pension de notre pays. Ensuite, la rotation de ces membres est très grande, l'effort doit donc devenir permanent. Enfin, des réflexes ataviques doivent être vaincus pour amener les représentants des travailleurs dans ces conseils à une attitude critique, à des expériences nouvelles, à des engagements qui tiennent compte d'éléments qualitatifs. Car les Suisses qui gèrent de l'argent, même si ce n'est pas le leur, ont tout de suite des cœurs de lapin.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

Démocratie d'entreprise

Economie de marché: jeu de l'offre et de la demande. Une règle qui en a pris un bon coup lors des assemblées générales de Sandoz et de Ciba-Geigy. A l'avenir aucun actionnaire ne pourra détenir plus de 2% du capital de la première. Chez Ciba-Geigy, le conseil d'administration pourra imposer cette limitation selon les circonstances. Dans les deux cas, une majorité des actionnaires en a décidé ainsi, suivant les propositions de la direction. Mais on le sait, les assemblées générales sont des fictions démocratiques: la plus grande partie des actions est déposée auprès des banques qui représentent leurs détenteurs et qui, sauf indication contraire de leurs clients, appuient les propositions du conseil d'administration. Dans cette affaire seuls les représentants des caisses de pension sont montés aux barricades: pour défendre les intérêts de leurs assurés, ils doivent pouvoir négocier leur porte-feuille rapidement, au gré de l'évolution du marché. Les mesures adoptées par les deux grands de la chimie vont les empêcher, elles contribueront à maintenir les actions nominatives à un ni-

veau artificiellement bas. Mais surtout, et c'est le point le plus grave, elles garantiront aux administrateurs en place un pouvoir absolu, même si ces derniers ne se révèlent pas à la hauteur de leur tâche. Les patrons de la chimie ne se contentent pas d'une légitimité aussi formelle qu'artificielle; en vue de l'assemblée générale, ils ont manié la menace: les rédactions économiques du *Tages Anzeiger* et de *Finanz und Wirtschaft* ont reçu de nombreux coups de téléphone de dirigeants de banques, d'assurances et d'autres entreprises témoignant des pressions exercées sur eux par Sandoz pour s'assurer de leur appui lors du vote. Relations d'affaires obligent, ces cadres n'ont pas osé exprimer leur point de vue. Nicolas Bär, de la Banque zurichoise Bär fait exception: «*Le renforcement des dispositions sur l'inscription des actions nominatives au registre des actionnaires ne contribue pas à renforcer l'image de la place financière suisse*». Une remarque d'autant plus justifiée que les multinationales suisses ne se privent pas d'acquérir des entreprises étrangères.

Des pierres dans la ville

Si vous savez tout sur la *molasse*, cette bonne vieille molasse qui n'en finit pas de se déliter aux flancs de notre cathédrale; si vous vous êtes arrêtés devant le mur de soutènement, au nord de la rue Viret, bâti en *Pierre de Meillerie*, calcaire à silex vieux d'environ 200 millions d'années, et que les barques du Léman, chantées par André Guex, ramenaient autrefois de France, si chargées que l'eau affleurait à leur pont; si vous savez qu'en enjambant le trottoir opposé, vous «cambez» un granite du Mont-Blanc, âgé de quelque 300 millions d'années, au nom qui semble surgir du fond d'une très ancienne pharmacopée: la *protogine*; si, passant du savoir-faire des bâtisseurs à leur goût pour l'ornement, vous saluez d'un œil connaisseur le mal nommé *petit granite belge* qui borde l'entrée des «Objets trouvés» au bas des escaliers Arlaud (mal nommé, car c'est un calcaire, donc une roche sédimentaire bourrée de fossiles, tandis que le granite est une roche dite magmatique, née à très haute température et où ne subsiste aucun reste

organique); si vous êtes déjà séduits par la *larvikite*, ce beau granite sombre à reflets irisés qui s'accorde sobrement aux montres et bijoux Guillard, place de la Palud; si vous êtes complètement amoureux du splendide *rapakivi*, à grands feldspaths roses et ronds, qui caparaçonne l'immeuble du «Petit Central»; si enfin vous n'ignorez rien de la *serpentinite*, roche métamorphique (c'est-à-dire qui a subi d'énormes pressions dont sa structure garde la trace), qui accompagne le chaland lorsqu'il entre au «Bon Génie»...

Alors vous n'auriez rien découvert à la promenade géologique offerte par le Service des forêts, domaines et vignobles de la Ville de Lausanne aux curieux des pierres de leur cité. Sous l'experte conduite des géologues Steve Ayrtton et Marc Weidmann, par une radieuse fin d'après-midi d'avril, j'ai, quant à moi, appris à ouvrir les yeux et à regarder, là où habituellement on passe en courant.

Catherine Dubuis



Lausanne il y a quelques millions d'années...

Illustration tirée de *Les dessous d'une ville: petite géologie lausannoise*, de Marc Weidmann, «Les Cahiers de la forêt lausannoise», n° 2, 1987, édité par la Direction des finances, 1000 Lausanne 9.

(cfr) Plus d'un million d'Helvètes peuvent déjà lire un journal électronique suisse sur leur écran de télévision grâce à un décodeur. S'ils ont accès à des émissions étrangères, ils peuvent aussi consulter les journaux électroniques de ces pays.

Les trois programmes de Télétexte suisse proposent environ 400 pages d'informations, de publicité, de récréation et de suppléments pour des occasions particulières (votes populaires, expositions, festivals). Il y a même un horoscope. En Italie, un programme pédagogique vient d'être introduit pour les téléspectateurs équipés d'un ordinateur personnel et d'un téléviseur approprié. Un avantage de ce média réside dans la possibilité d'obtenir à l'heure désirée une information actualisée, de pouvoir la lire et même, selon les cas, d'en obtenir une copie.

JOURNAUX ELECTRONIQUES

Lire la télévision

Le principal inconvénient réside dans le temps nécessaire pour obtenir la page à partir du choix. Aux techniciens de se pencher sur la question.

En pratiquant régulièrement la consultation du Télétexte ou de ses semblables étrangers, on se pose la question: peut-on renoncer aux journaux imprimés traditionnels tout en restant au courant de ce qui se passe dans le monde?

Ce n'est pas impossible, mais l'attrait qu'éprouvent beaucoup de personnes pour le papier devrait garantir une longue vie encore à la presse imprimée. Le Télétexte pourrait par contre dans l'avenir remplacer avantageusement, pour un petit journal, l'abonnement à une agence de presse.

Mais le choix restreint du Télétexte, le fait qu'il ne soit pas interactif (on ne peut pas «dialoguer»), en font un instrument moins performant que ce que devrait être le Vidéotex (le Minitel suisse) dont on attend toujours le développement auquel, il est vrai, les PTT n'ont jamais vraiment cru.